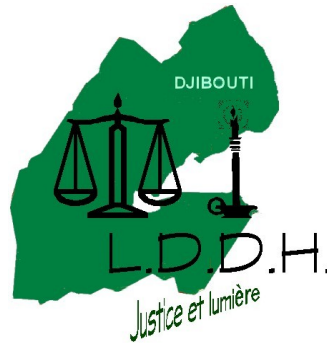


# fidh



## INTERVENTION ORALE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME À DJIBOUTI

24ème session du Conseil des droits de l'Homme – Examen périodique universel  
Genève – 19 septembre 2013

La **FIDH** et son organisation membre à Djibouti, la **Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH)**, demeurent préoccupées par la situation des droits humains à Djibouti et en particulier de la **répression continue de l'opposition politique, de la poursuite de la pratique de la torture et des restrictions à la liberté de la presse, la liberté syndicale et la liberté d'association.**

Nos organisations se félicitent toutefois des engagements pris par les autorités djiboutiennes à l'occasion de l'EPU et les appellent à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations ayant reçu leur approbation, notamment celles relatives à la ratification des instruments internationaux de protection des droits humains et la révision des législations nationales particulièrement en matière de torture et de traitement dégradants et inhumains.

La FIDH et la LDDH regrettent néanmoins que les **recommandations relatives à la liberté de la presse, la transparence des élections ou encore l'effectivité des droits civils et politiques aient été refusées.** En effet, en dépit du dialogue en cours entre l'opposition et le gouvernement, la situation générale des droits de l'Homme à Djibouti demeure, dans les faits, préoccupante.

La nécessaire transparence dans le déroulement des opérations électorales, et notamment la publication des résultats par bureau de votes comme recommandée lors de l'EPU, aurait certainement contribué à éviter la **contestation des résultats des dernières élections législatives** qui ont occasionné plusieurs morts par balles lors de la répression par les forces de l'ordre.

Depuis la tenue des élections législatives de fin février 2013, les autorités djiboutiennes ont intensifié les **arrestations et le harcèlement judiciaire** des militants et des dirigeants de l'opposition. Des dizaines de militants de l'opposition ont ainsi été condamnées à des peines de prison ferme de courtes ou moyenne durée et une dizaine d'opposants demeure détenue dans des conditions dégradantes et inhumaines. La **pratique de la torture et des traitements inhumains** lors des interrogatoires et dans les lieux de détention demeure courante. Ainsi, le 29 août 2013, **Mohamed Elmi Rayale**, militant de l'Union pour le salut national (USN - coalition des partis d'opposition djiboutiens) est mort en détention à la prison de Gabode.

Depuis plusieurs mois, les menaces ciblant les militants associatifs, avocats et journalistes indépendants ou engagés dans la défense des libertés se sont elles aussi multipliées. Les avocats

qui défendent les militants d'opposition, les journalistes ou les militants des droits humains connaissent de nombreuses entraves à l'exercice de leur profession : il sont empêchés de voir leurs clients, d'accéder au dossier, de poser certains actes ; et ils sont eux mêmes la cible d'**intimidation** et de **menaces**.

**Les libertés syndicales sont depuis de longues années confisquées** notamment par la création de syndicats non représentatifs, la répression de mouvements syndicaux et la criminalisation de la contestation sociale. Djibouti a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs procédures par l'Organisation internationale du travail pour violation des droits syndicaux et usurpation de représentation.

Dans ces circonstances, Djibouti doit de toute urgence mettre en œuvre l'ensemble des recommandations qui lui ont été formulées pendant l'EPU afin d'assurer l'effectivité des droits garantis par les instruments internationaux auxquels il est partie et améliorer la situation des droits humains, en particulier dans les lieux de détention.